



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MAI 2025

N°012\_2025

DATE DE LA CONVOCATION :  
14/05/2025  
DATE D’AFFICHAGE :  
14/05/2025

### Nombre de membres

En exercice : 15  
Présents : 12  
Absent : 3  
Ayant donné procuration : 0

### OBJET : Approbation du Compte Financier Unique communal 2024

L’an **DEUX MILLE VINGT CINQ** et le **VINGT**, à vingt heure huit, le Conseil Municipal de la Commune de La BASTIDONNE s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de **MAI** sous la présidence d’**Emma LEON, Maire** et la désignation de Madame Laurence PETIT en qualité de secrétaire de séance.

**Etaient présents :** Mesdames, Messieurs, Emma LEON, Jean Charles BARBANT, Jacques DECUIGNIERES, Thierry DELESCLUSE, Gérard GRELET, Amelle HAFAFSA, Eric LEVANTIS, Vincent MARTIN, Thomas NERVI, Laurence PETIT, Hugues SERVIERE, Laure VNCENT.

### Absents :

Alexandre HAYEK  
Lou LOMBARD  
Sandrine PEREIRA

### Exposé des motifs

Monsieur DECUIGNIERES rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au Compte Administratif ainsi qu’au compte de Gestion.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, intégrant des contrôles automatisés entre les données de l’ordonnateur et celles du comptable public.

Monsieur DECUIGNIERES explique que l’ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu’il a exécutées.

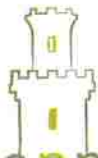
Comme évoqué, lors du conseil municipal du 20 mars 2025, pour le vote du Budget primitif 2025 :

Les résultats 2024 font apparaître :

- Un solde d’exécution (déficit) de la section d’investissement de 632 900,94 €
- Un solde d’exécution (excédent) de la section de fonctionnement de 77 145.63 €

Le résultat consolidé prend en compte les excédents de l’exercice antérieur soit

- Un excédent de 232 788,63 € en Investissement
- Un excédent de 567 988,37 € en fonctionnement



<b>COMMUNE DE LA BASTIDONNE</b>	Envoyé en préfecture le 26/05/2025
République Française Département Du Vaucluse F-84120 LA BASTIDONNE	Reçu en préfecture le 26/05/2025
Tél: 04.90.09.63.95 Mail: mairie@la-bastidonne.fr	Publié le ID : 084-218400109-20250520-012_2025-DE

Le résultat consolidé pour 2024 est donc :

- **Un déficit de 400 112.31 € en Investissement**
- **Un excédent de 645 134 € en fonctionnement**

Il est présenté le résumé du Compte Financier Unique :

Résultat de l'exercice	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	843 077.26	689 328.58
Recettes	920 222.89	56 427.64
Déficit/Excédent	645 134.00	- 160 110.31
Résultat cumulé	485 023.69	

## Visas

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Au vu de ce qui précède, où l'exposé de Monsieur Jacques DECUIGNIERES, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

### **A L'UNANIMITE**

- ▶ **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la commune tel que présenté ;

Fait à La Bastidonne,  
Le 20 mai 2025.



Le Secrétaire de séance,  
Laurence PETIT.